

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER

représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LEOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINE représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Éléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENG - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 1h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-016-19163/25/CM

**■ Délibération de principe sur la reprise en régie du parc de stationnement
Estienne d'Orves sis à Marseille par la Régie des Parkings Métropolitains
149740**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création, la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui s'est substituée à la communauté urbaine Marseille Provence Métropole depuis le 1^{er} janvier 2016, exerce la compétence aires et parcs de stationnement dans son ressort territorial.

La Métropole, en qualité d'autorité organisatrice du stationnement, assure la gestion du parking Estienne d'Orves sis à Marseille (Place aux Huiles 13001), via un contrat de délégation de service public n° 2019/04 confié à INDIGO INFRA pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} juillet 2019 et dont l'échéance est fixée au 30 juin 2026.

Le parking Estienne d'Orves, situé en centre-ville de Marseille, offre une capacité de 654 places, dont 13 places PMR, réparties sur 5 niveaux enterrés. Ce parking propose des places pour les véhicules légers et les motos et dispose de bornes de recharges électriques au sein du premier niveau.

Proche de nombreux générateurs économiques et touristiques, il est ouvert 24h sur 24, 7 jours sur 7 et sa fréquentation qui est importante tout au long de l'année connaît peu de variations saisonnières. Il est télésurveillé à partir du parking de la Bourse sis à Marseille 13001 géré par la Société INDIGO.

La gestion de ce parking repose sur une équipe de 6 équivalents temps plein et d'une équipe de direction et responsable de proximité. Des équipes d'encadrement, techniques et fonction support complètent cet effectif.

L'attractivité de ce parking se manifeste par sa vocation « horaire » tels qu'en attestent les données technico-économiques (recettes « horaires = 90% CA en 2024).

**Données synthétiques de fréquentation et formation du chiffre d'affaires du parking
Estienne d'Orves pour les années 2023 et 2024 :**

| | | RECETTES ANNUELLES TTC | |
|-----------------|--------------|------------------------|-----------------|
| | | TOTAL | % |
| MOYENNE ABONNÉE | FREQ HORAIRE | 2023 | 2987 870 € |
| | | 2024 | 3 306 661 € 11% |
| MOYENNE ABONNÉE | FREQ HORAIRE | 2023 | 289 505 € |
| | | 2024 | 293 938 € 2% |
| MOYENNE ABONNÉE | FREQ HORAIRE | 2023 | 23 572 € |
| | | 2024 | 31 014 € 32% |
| MOYENNE ABONNÉE | FREQ HORAIRE | 2023 | 36 411 € |
| | | 2024 | 38 254 € 5% |
| MOYENNE ABONNÉE | FREQ HORAIRE | TOTAL | 3 337 358 € |
| | | 2024 | 3 669 867 € 10% |

La grille tarifaire appliquée au sein de ce parc jointe en annexe couvre les tarifs horaires et abonnés, ainsi que les abonnements résidents.

Le choix du mode de gestion du service public de stationnement est librement décidé par la Métropole Aix-Marseille-Provence qui décide du plus approprié pour garantir à la fois une continuité sans faille et le meilleur niveau de qualité de service à l'usager.

Le contrat de délégation de service public s'achevant le 30 juin 2026, il convient d'anticiper ce choix pour assurer la gestion du parking Estienne d'Orves et l'exploitation du service dans les meilleures conditions, à compter du 1^{er} juillet 2026.

Plusieurs modes de gestion ont été envisagés : la gestion en régie (la régie dotée de la seule autonomie financière, la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière), la gestion dans le cadre d'un marché d'exploitation, la gestion déléguée (la régie intéressée, la concession de service public et l'affermage).

Au sein de la direction Stationnement et Nouvelles Mobilités du Pôle Services de Mobilité, la Régie des Parkings Métropolitains a actuellement en charge la gestion de 10 parcs de stationnement dont 7 parcs situés sur la commune d'Aix-en-Provence depuis le 30 juin 2023 et 3 parkings à Istres, depuis le 1^{er} janvier 2024.

Après plus de deux années d'existence, la Régie des Parkings Métropolitains représente, pour l'EPCI, un outil pleinement opérationnel pour assurer la gestion des parcs de stationnement.

Au regard de ses considérants économiques et opérationnels, le parking Estienne d'Orves paraît devoir entrer dans le périmètre de gestion de la Régie métropolitaine.

En effet, fort de sa localisation en hyper centre et des importants générateurs entourant l'ouvrage (commerces, lieux artistiques), ce dernier jouit d'une clientèle « captive » limitant le risque de gestion (risque de recettes). C'est en ce sens que le contrat de délégation de service public en cours intègre le versement au délégué d'une importante redevance (2.6 M€ en 2024, 2.4 M€ en 2023).

Ce versement – qui représente aujourd'hui près de 78% des recettes horaires – est aujourd'hui le principal facteur de la non profitabilité du contrat pour le déléataire (résultat net négatif de près de 500k€).

Par ailleurs, la structure de l'ouvrage qui relève de la maîtrise d'ouvrage Métropolitaine, doit, dans les prochaines années, se voir appliquer un programme de travaux dont la Métropole souhaite conserver la maîtrise.

Le contexte exposé fait ressortir la Régie Métropolitaine comme mode de gestion le plus apte au portage de l'ambition métropolitaine sur cet ouvrage.

Par ailleurs, confier la gestion du parking Estienne d'Orves à la Régie des Parkings Métropolitains, permettra d'optimiser les coûts d'exploitation par la suppression de coûts aujourd'hui facturés par le déléataire (frais généraux de siège, frais de pilotage et d'encadrement Région, marge – près de 340 k€ en 2024), ces charges pouvant être mutualisées dans la structure de gestion déjà existantes dans la Régie.

La performance économique ainsi dégagée par cette exploitation permettra d'offrir des marges de manœuvre substantielles pour satisfaire les usagers du service public tout en engageant les investissements nécessaires pour consolider dans la durée l'attractivité de cet équipement situé en cœur de ville.

Eu égard à ces éléments, la reprise en régie du parc de stationnement Estienne d'Orves à l'issue du contrat de délégation de service public, apparaît comme la solution la plus performante pour assurer la gestion de cet équipement de mobilité.

Dans ce contexte, la Métropole Aix-Marseille-Provence gérera la reprise du personnel affecté exclusivement à l'exploitation de ce parc de stationnement et traitera la gestion des biens de retour qui lui reviennent gratuitement et en bon état, et des biens de reprise s'ils se révèlent utiles et en état de marche normale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le contrat de délégation de service public n° 2019/04 concernant l'exploitation du parking Estienne d'Orves sis Marseille entré en vigueur le 1^{er} juillet 2019 et ses deux avenants ;
- La délibération n° FBPA-002-12908/22/CM relative à l'intérêt métropolitain de la compétence « aires et parcs de stationnement du 15 décembre 2022 ;
- La délibération n° MOB-009-15243/23/CM relative à la création de la Régie des Parkings Métropolitains du 16 mars 2023 ;

- L'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie des Parkings Métropolitains en date du 23 octobre 2025.
- L'avis du Comité Social Territorial

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce la compétence aires et parcs de stationnement depuis le 1^{er} janvier 2018 ;
- Qu'il est nécessaire d'organiser la gestion du parc de stationnement Estienne d'Orves à Marseille dont le contrat de délégation de service public s'achèvera le 30 juin 2026 ;
- Qu'au vu des éléments présentés ci-avant, la reprise en régie du parc de stationnement Estienne d'Orves apparaît la solution la mieux adaptée aux objectifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Que dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence, assurera la reprise du personnel affecté au service et traitera le retour des biens qui y sont rattachés.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la reprise en régie du parc de stationnement Estienne d'Orves sis à Marseille à compter du 1^{er} juillet 2026.

Article 2 :

Sont approuvés la grille tarifaire et le règlement intérieur du parking Estienne d'Orves joints en annexes.

Article 3 :

Est approuvé le rattachement des personnels transférés au sein de la structure dénommée « service de la Régie des Parkings Métropolitains » de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à compter du 1^{er} juillet 2026.

Article 4 :

Est approuvé le rattachement des biens du parc de stationnement au profit de la structure dénommée « service de la Régie des Parkings Métropolitains », Direction Stationnement et Nouvelles Mobilités, elle-même rattachée à la Direction de Pôle Services de Mobilité, de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 5 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer tout acte nécessaire à la reprise en régie du parc de stationnement Estienne d'Orves sis à Marseille.

Article 6 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe parkings de l'exercice 2026 et suivants, en section de fonctionnement : chapitre, 012 article budgétaire 6411.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe parkings de l'exercice 2026 et suivants, en section de fonctionnement : chapitre, 011 article budgétaire 611.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Parkings » et seront exécutés par le services gestionnaires « 7MSMA – 7MSNM ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS